14 novembre 2018

-ALIENATION CHEMINS

Le Conseil décide l'aliénation des chemins suivants : La Buatière, La Corbinière, La Petite Mare, Langlècherie, La Lande et charge le Maire de prendre l'arrêté nécessaire pour la mise à enquête publique conjointe.

-APPROBATION CGU GUICHET UNIQUE FLERS AGGLO

Le conseil valide les Conditions Générales d'Utilisation du guichet unique de Flers-Agglo permettant de pouvoir déposer en ligne sur son site les demandes autorisations d'urbanisme. Une phase test a lieu actuellement pour les habitants de La Ferté-Macé Toutes les communes pourront donc utiliser ce nouveau service dématérialisé à partir du 1er janvier 2019. Les dépôts papier en mairie seront toujours également possibles.

-DM 2 COMMUNE

Le conseil valide à l'unanimité le transfert de 5 000€ du chapitre 022 vers les comptes suivants
+ 400.00€ au 60612 / +2500.00€ au 60621 / +400.00€1 au 60622 / +1000.00€ au 60631
+500.00€ au 60632 / +200.00€ au 6064.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION CONTRÔLE LISTE ELECTORALE

M. le Maire explique que dans le cadre de la réforme de la liste électorale à compter du 9 janvier 2019, la commission administrative n'existera plus et sera remplacée par la commission de contrôle de la liste électorale qui doit être composée (en ce qui concerne La Coulonche soit une commune de 1000 habitants :

- d'un conseiller municipal (hors maire, adjoints et conseillers déjà délégataires en matière d'inscription sur la liste éléctorale.
- d'un représentant de l'administration (hors conseil et employé communal)
- d'un représentant du tribunal de grande Instance(hors conseil et employé communal

Après un tour de table en suivant l'ordre du tableau, M. BISSON accepte d'être membre de la commission et les membres actuels de la commission administrative sont maintenus.

Devis Véolia : présentation du devis de remplacement de la borne incendie défectueuse du Val de Vée suite à l'intervention du SDIS pour un montant de 2979.95€.Décision sera prie ultérieurement.

Contrôle bouches à incendie : la commune souhaite bénéficier des mêmes tarifs que certaines communes de Flers-agglo soit environ 18€/bouche.

Logement mairie : l'actuel locataire de l'appartement gauche au-dessus de la mairie quitte le logement au 31 décembre 2018.Le maire explique qu'une personne s'est présentée pour prendre ce logement. Le conseil prend note que M. Bellenger Gabriel sera le nouveau locataire.

Compte-rendu des travaux d'assainissement de La Lande.

Demande de modification des horaires de l'éclairage public.